

# Saint-Rémy Toujours



Pour toutes ces raisons, **nous souhaitons engager une révision N°2 du PLU et redéfinir un nouveau projet d'aménagement du centre-ville en concertation avec la population**, laquelle sera suivie d'une **nouvelle enquête publique** en vue d'une adoption par le conseil municipal.

Notre liste sera particulièrement attentive :

- à l'aménagement du centre-ville;
- à la préservation des zones naturelles,
- au respect de la législation en matière de mixité sociale,
- au développement des liaisons douces.

## AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE

Notre équipe mettra rapidement tout en œuvre pour permettre **la création du nouveau centre de loisirs et de la restauration scolaire en centre-ville.**

Dès le début de notre mandat, un **comité de pilotage sera créé**, composé des représentants du corps enseignant, des prestataires de la restauration scolaire et du centre de loisirs, des associations de parents d'élèves et des élus.

Vous le savez, beaucoup de bâtiments publics dans notre commune, dont les écoles, nécessitent une attention particulière en raison de leur ancienneté et des coûts engendrés par leur maintien en état.

Nous porterons donc **une attention particulière à ce qu'aucun projet d'envergure n'impacte le budget alloué à l'entretien ou à la rénovation de l'existant ou n'engendre un endettement inconsidéré de la commune.**

En centre ville, nous avons pour ambition d'élaborer un ensemble de projets cohérents, respectueux de l'esprit de notre village tout en participant à sa dynamique sociale et économique et qui seront surtout acceptés par la plus grande majorité des habitants.

Nous ouvrirons donc largement des consultations publiques et ateliers afin que chacun puisse contribuer à l'évolution de notre commune et puisse partager sa vision du **Saint-Rémy de demain.**



Jean-Louis Binick

Saint-Rémy Toujours  
21 octobre 2017



Céline Perrin

Contact : [saintremy.toujours@gmail.com](mailto:saintremy.toujours@gmail.com) ou 01 30 52 41 38

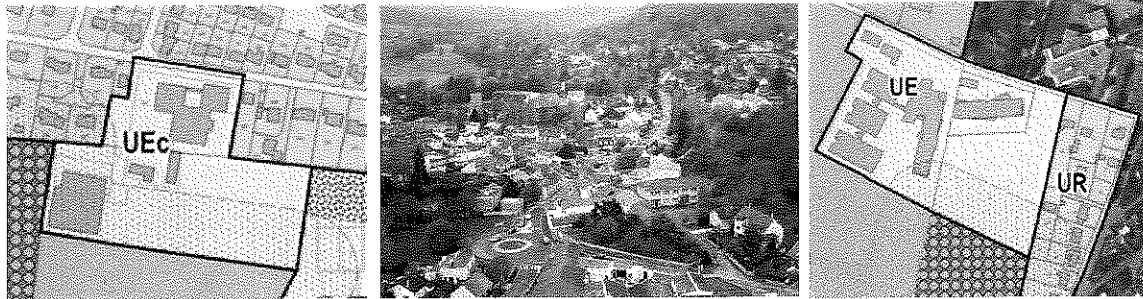


Saint-Rémy Toujours

## PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Le PLU est un document d'urbanisme réglementaire dont le rôle est d'encadrer l'instruction des autorisations d'urbanisme et les droits à construire des opérations futures.

Il est notamment constitué d'un plan de zonage et de deux OAP (Opérations d'Aménagement et de Programmation).



©Pascal Bouchain

Zones UE = anciennes zones N ou 1N que le nouveau PLU prévoit de passer en zones constructibles pour des équipements publics (clairière de Beauplan et terrain proche du Lycée)

L'OAP "Centre-ville" présentée dans la révision du PLU et le nouveau plan de zonage ont fait l'objet de nombreuses réserves et oppositions de la part de la population lors de l'enquête publique (235 courriers et observations, 3 pétitions de 125, 136 et 1 280 signataires).

**Le Préfet des Yvelines a émis, à ce stade, un avis défavorable sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme, aussi il a invité Mme Le Maire à revoir celui-ci en prenant en compte les différentes réserves émises par l'État avant approbation.** Les réserves du Préfet des Yvelines concernent principalement les objectifs de création de logements sociaux et l'absence de recours aux outils réglementaires en faveur de la mixité sociale.

De plus, **le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable** au projet de révision N°1 du PLU **sous réserve :**

- de maintenir le jardin public dans son écrin naturel entre l'église et l'Yvette, sans nouveaux bâtiments collectifs à proximité, en « espace vert public à conforter ou à créer » ;
- de renoncer au projet actuel de Groupe scolaire sur l'ancien terrain EDF pour permettre ultérieurement une véritable concertation avec les habitants dans le but de définir l'avenir des écoles du centre-ville ;
- d'un avis favorable de Monsieur le Préfet des Yvelines à l'issue du contrôle de légalité.